



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2017

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, ROBIN Chantal, GAUTHIER Philippe DUSSOUBS Jean-Luc, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole, ESNARD Sandra.

ABSENTS EXCUSES : GAY Patrick, LADRAT Bernard, ASTIER Annie

Monsieur GAY Patrick donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Monsieur LADRAT Bernard donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

Madame ASTIER Annie donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GAUTHIER

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – DELIBERATIONS

01 - Validation du devis de maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostic assainissement des réseaux d'assainissement du bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'agence G2C et du Cabinet Conseils Etudes Environnement pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'étude diagnostic assainissement des réseaux d'assainissement du bourg.

G2C : 34 826.00 € ht

CEE : 23 850.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** de retenir le devis du cabinet Conseils Etudes Environnement pour un montant de 23 850.00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces afférentes à ce dossier

02 - Validation du devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux relatifs à la mise en séparatif Rue Jules Ferry et Pierre Chambord

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'agence G2C et du Cabinet Conseils Etudes Environnement pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'étude diagnostic assainissement des réseaux d'assainissement du bourg.

Les taux proposés sur une enveloppe financière de travaux d'environ 140 000.00 € sont :

G2C : 8.80 %

CEE : 7.00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le devis du cabinet Conseils Etudes Environnement avec un taux de 7% sur une enveloppe financière de travaux d'environ 140 000.00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces afférentes à ce dossier

03 - Validation du choix de la commission d'appel d'offres « travaux d'aménagement de sanitaires accessibles aux PMR à la salle des Chapelles » : choix des entreprises

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 04 décembre 2017 concernant les offres pour les travaux d'aménagement de sanitaires accessibles aux PMR à la salle des Chapelles.

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les propositions des entreprises :

- **Lot 1 Gros œuvre** : GOURSAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 2 Carrelage – faïences – peintures** : Entreprise JM RAYNAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.80/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 3 Sols souples** : Entreprise JM RAYNAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.80/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.

- **Lot 4 Electricité- plomberie – sanitaires** : Entreprise BARGET celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 5 Plâtrerie – isolation – menuiseries intérieures bois** : Entreprise ELIEZ celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix de la valeur technique et des prestations 60 % et le prix des prestations 40 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 04 décembre 2017 et retient :

- **Lot 1 Gros œuvre** : GOURSAUD pour un montant de 2 038.60 € ht
- **Lot 2 Carrelage – faïences – peintures** : Entreprise JM RAYNAUD pour un montant de 3 910.64 € ht
- **Lot 3 Sols souples** : Entreprise JM RAYNAUD pour un montant de 22 368.68 € ht
- **Lot 4 Electricité- plomberie – sanitaires** : Entreprise BARGET pour un montant de 7 135.30 € ht
- **Lot 5 Plâtrerie – isolation – menuiseries intérieures bois** : Entreprise ELIEZ pour un montant de 4 774.59 € ht

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

04 - Validation du choix de la commission d'appel d'offres «construction des vestiaires et réfection du terrain de football sur le site des Chapelles » : choix des entreprises

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 04 décembre 2017 concernant les offres pour la construction des vestiaires et réfection du terrain de football sur le site des Chapelles.

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les propositions des entreprises :

- **Lot 1 Gros œuvre - ravalement** : Entreprise GOURSAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 2 Charpente bois** : Entreprise Métiers du Toit celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.80/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 3 Couverture / zinguerie** : SOPCZ celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.90/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.

- **Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium** : Entreprise ADAM celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 5 Menuiseries Intérieures Bois** : Entreprise ALIBOIS celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 8.70/10, cette offre étant la plus économiquement favorable
- **Lot 6 Plâtrerie Isolation** : Entreprise JM RAYNAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10 ;
- **Lot 7 Electricité/courants faibles** : Entreprise CF Electricité celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 8 Plomberie / sanitaire** : Entreprise BARGET celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 9 Chauffage / ventilation** : Entreprise SL Thermique celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 10 Carrelage – faïences murales** : Entreprise JM RAYNAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.10/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 11 Peintures** : Entreprise JM RAYNAUD celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.80/10, cette offre étant la plus économiquement favorable.
- **Lot 12 VRD – Espaces verts – équipements terrain de football** : Entreprise GUY Limoges-Paillet celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 8.80/10.
- **Lot 13 Mobilier – équipements sportifs – clôtures** : Entreprise Sporting SOLS celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 9.00/10, cette offre étant la plus

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix de la valeur technique et des prestations 60 % et le prix des prestations 40 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 04 décembre 2017 et retient :
 - **Lot 1 Gros œuvre - ravalement** : Entreprise GOURSAUD pour un montant de 81 877.43 € ht
 - **Lot 2 Charpente bois** : Entreprise Métiers du Toit pour un montant de 9 875.70 € ht
 - **Lot 3 Couverture / zinguerie** : SOPCZ pour un montant de 27 151.59 € ht
 - **Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium** : Entreprise ADAM pour un montant de 31 555.62 € ht
 - **Lot 5 Menuiseries Intérieures Bois** : Entreprise ALIBOIS pour un montant de 16 432.10 € ht
 - **Lot 6 Plâtrerie Isolation** : Entreprise JM RAYNAUD pour un montant de 41 836.80 € ht
 - **Lot 7 Electricité/courants faibles** : Entreprise CF Electricité pour un montant de 16 968.65 € ht

- **Lot 8 Plomberie / sanitaire** : Entreprise BARGET pour un montant de 42 864.00 € ht
 - **Lot 9 Chauffage / ventilation** : Entreprise SL Thermique pour un montant de 35 962.11 € ht
 - **Lot 10 Carrelage – faïences murales** : Entreprise JM RAYNAUD pour un montant de 44 457.70 € ht
 - **Lot 11 Peintures** : Entreprise JM RAYNAUD pour un montant de 5 068.84 € ht
 - **Lot 12 VRD – Espaces verts – équipements terrain de football** : Entreprise GUY Limoges-Paillot pour un montant de 133 456.50 € ht
 - **Lot 13 Mobilier – équipements sportifs – clôtures** : Entreprise Sporting SOLS pour un montant de 80 573.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

05 - Création d'un emploi Adjoint Technique à temps complet au 01/07/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite d'un agent communal depuis le 01 novembre 2017 et précise qu'il faut procéder à son remplacement .

Pour cela, il est souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet, celui sera créé à compter du 01/07/2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer à compter du :
01/07/2018 : un emploi d'Adjoint Technique à temps complet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer et toutes les pièces afférentes à ce dossier

06 - Modification et approbation du tableau des effectifs

Vu le Code Général de Collectivité Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Au 01/07/2018

| GRADE | catégorie | Temps complet |
|---|-----------|---------------|
| SERVICE ADMINISTRATIF | | |
| Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe | C | 1 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe | C | 2 |
| SERVICE TECHNIQUE | | |
| Adjoint Technique | C | 8 |
| Adjoint Technique Principal 1ère classe | C | 1 |
| Agent de maîtrise Principal | C | 1 |
| Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1ère classe | C | 1 |

- **Précise** que les crédits nécessaires aux dépenses afférentes sont inscrits au budget

07 - Rentrée scolaire 2018/2019 : rythme scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée auprès de 76 familles de l'école pour le retour à la semaine de 4 jours d'école hebdomadaire.

Il en résulte, favorable à la semaine de 4 jours : 38, défavorable à la semaine de 4 jours : 18, sans opinion : 8, soit un pourcentage de 59.40 % favorable à la semaine de 4 jours.

Lors du Conseil d'Ecole exceptionnel du 05 décembre 2017, 11 personnes à voix délibératives (2 élus, 4 enseignants, 4 parents d'élèves et 1 Délégué Départemental de l'Education Nationale) ont pris part au vote. Le retour à la semaine de 4 jours a été approuvé avec 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner par rapport au retour à la semaine de 4 jours en milieu scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** d'un retour à la semaine de 4 jours (14 pour, 5 abstentions) à compter de la rentrée 2018

08 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements avant les votes des budgets (Communal, Assainissement, CCAS, Lotissement de la Cote, Lotissement du Bois des Chapelles)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption des budgets avant cette date, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2017, avant les votes des budgets primitifs de l'année 2018
- la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

09 – Taxes et produits irrécouvrables : budget communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des taxes et produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de Rochechouart.

Monsieur le Maire soumet les états de produits irrécouvrables des exercices 2011 à 2016 dont Monsieur le Trésorier demande l'admission en non valeur. Ces produits, dont les tableaux sont ci-joint annexés, n'ont pu être recouverts malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable sur l'état des produits irrécouvrables ci-dessous pour un montant de 152.57 €

| Exercice-référence | imputation | Montant | Motif de la présentation |
|--------------------|------------|---------|----------------------------------|
| 2011-T901 | 70672 | 15.00 | Inférieur seuil poursuite |
| 2014-T750 | 7021 | 115.55 | Combinaison infructueuse d actes |
| 2014-T766 | 752 | 0.01 | Inférieur seuil poursuite |
| 2016-T110 | 70878 | 22.00 | Inférieur seuil poursuite |
| 2016-T905 | 752 | 0.01 | Inférieur seuil poursuite |
| total | | 152.57 | |

10 – Validation devis de reliure pour les registres de délibérations de 2010 à 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire relier les délibérations de 2010 à ce jour.

Pour cela trois devis ont été demandés, une seule entreprise a répondu :

Atelier Quillet avec Deux possibilités : reliure pleine toile : 590.50 € ht ou Reliure demi chagrin : 783.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise QUILLET pour un montant de 590.50 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

11 – BUDGET COMMUNAL M14 / amortissements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la subvention perçue au titre des amendes de police pour l'avenue du 08 mai 1945 pour un montant total de 18 120.00 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en référence à l'article L2321-27 du CGCT l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire même pour les communes de moins de 3500 habitants (article L.2321-2, 28 du CGCT).

Monsieur le Maire demande de fixer le principe de l'amortissement ainsi que sa durée sachant qu'elle ne peut excéder 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le principe de l'amortissement pour ces subventions à compter de 2017
- **Décide** de fixer la durée de l'amortissement à 15 ans
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 250.00€ ht à Lyreco pour la fourniture de papier A4
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 227.20 € ht à Pitney Bowes pour l'achat de cartouche d'encre pour la machine à affranchir
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 152.40 € ht à International Paper pour l'achat de papier A4 pour l'école
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 268.45 € ht à Mazières pour la fourniture de bois pour la remise en état de deux puits
- ✚ La validation d'un devis de fioul ordinaire à 0.541 € le litre ht et 0.66 € ht le GNR à la société Eurolub.
- ✚ La validation d'un devis de 1 452.68 € ht à l'entreprise Limagri Moreau pour le remplacement des vérins de levage pour l'épareuse
- ✚ La validation d'un devis de 89.00 € ht à la RDTHV pour le transport des enfants de l'école à Cussac au Gymnase
- ✚ La validation d'un devis de 120.00 € ht à Légende Informatique pour le transfert de données de PC portable vers PC Fixe

3 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur l'Adjoint, en charge du dossier, en accord avec Monsieur le Maire, donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel du SIAEP exercice 2016 concernant la qualité de l'eau. Aucune observation n'a été faite.

2 - Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines dates de manifestations :

- Spectacle de Noël des enfants de l'école le 21 décembre 2017
- Père Noël des enfants du personnel et des élus le vendredi 22 décembre 2017 à 19h00
- Cyclo-cross le 07 janvier 2018
- Vœux du Maire le jeudi 11 janvier 2018 à 19h00
- Repas des aînés le dimanche 14 janvier 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20